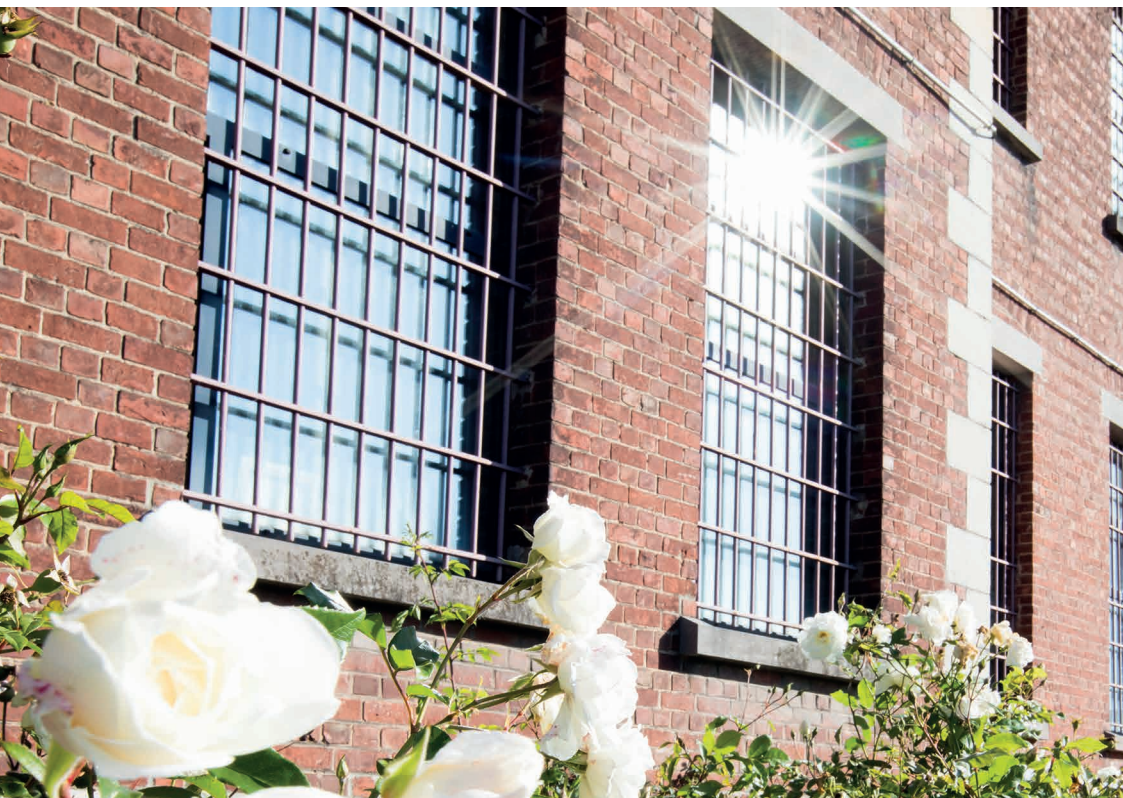


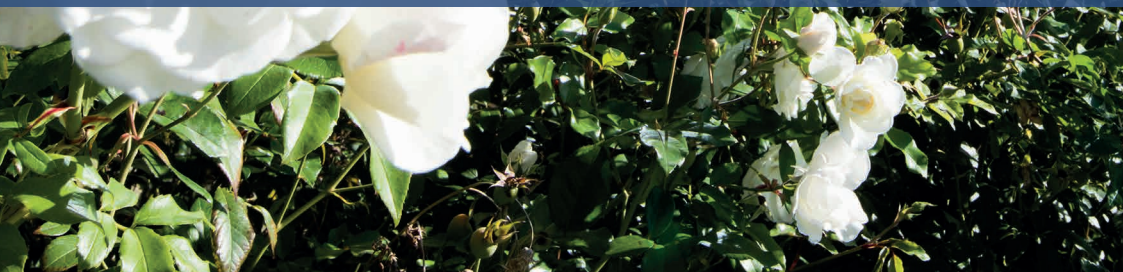


CRP LES
MARRONNIERS



LES SORBIERS

UNITÉ D'ADMISSION ET DE SOINS
HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SÉCURISÉ



SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'unité d'admission Les Sorbiers ?.....	P.4
Les valeurs de l'équipe.....	P.5
Une journée type au sein de l'unité.....	P.6
L'hygiène corporelle.....	P.7
L'hygiène de votre chambre.....	P.7
L'entretien du linge	P.7
Les activités	P.8
Les visites.....	P.10
Les sorties.....	P.10
Le compte-courant.....	P.10
Le téléphone.....	P.10
Les achats à la cantine.....	P.11
Les cultes	P.11
La gestion du tabac	P.11
Le respect de la propreté des lieux communs.....	P.11
Le mobilier de la chambre et le matériel de l'hôpital.....	P.12
La circulation dans l'unité.....	P.12
Les mesures de contraintes	P.12
Les objets autorisés	P.13
Les objets non autorisés	P.14

QU'EST-CE QUE L'UNITÉ D'ADMISSION LES SORBIERS ?

Bienvenue au CRP Les Marronniers au sein de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé. Vous êtes admis dans l'unité de soins Les Sorbiers sur décision de la Chambre de Protection Sociale.

La mission de l'unité Les Sorbiers est d'évaluer les patients afin de les orienter au mieux dans leur parcours de soins et de vie. C'est l'unité d'admission de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé. Elle est composée de 22 lits. Vous y séjournerez de quelques semaines à quelques mois.

Une période d'évaluation et d'observation permettra à l'équipe soignante d'apprendre à vous connaître, à connaître les fragilités qui vous ont amené ici. *Nous évaluerons votre comportement, nous adapterons votre traitement, afin de vous orienter vers une unité qui nous semblera la meilleure pour vous et votre projet.*

Pour vous intégrer au mieux, la présentation de notre service ainsi que de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé en général, le règlement d'ordre intérieur, les différentes procédures, et vos droits et obligations vous seront expliqués par l'équipe.



L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Un médecin psychiatre
- Un médecin généraliste
- Un infirmier en chef
- Des infirmiers
- Des éducateurs
- Des assistants sociaux
- Des psychologues
- Un kinésithérapeute
- Un ergothérapeute

Un assistant logistique et deux techniciens de surface travaillent en collaboration avec notre équipe de soins.

Les différents intervenants de l'équipe assureront votre prise en charge au travers notamment d'entretiens, d'activités, de soins et autres moments plus informels. Votre situation sera examinée chaque semaine lors de la réunion d'équipe.

À VOTRE ARRIVÉE

L'équipe vous accueille et prend contact avec le personnel qui vous a suivi précédemment. Une fouille est réalisée, afin de garantir la sécurité de tous. Vos effets personnels sont contrôlés par les agents de sécurité. Vous gardez une partie de vos affaires en chambre. Certains objets personnels non autorisés dans l'unité seront mis de côté. Un casier est à votre disposition dans le service. Vous serez ensuite mis en observation dans une chambre individuelle pendant 24 heures.

DES VALEURS GUIDENT LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE, CELLE-CI EST TRÈS VIGILANTE À LEUR RESPECT.



■ LE RESPECT

Afin de bien vivre ensemble,
cette valeur est le fondement de toutes relations au sein de notre unité.

Vous êtes amené à vivre en groupe, ce qui oblige à respecter les autres et soi-même. Un climat de calme est nécessaire afin de vivre dans de bonnes conditions. Le respect implique un comportement calme et courtois, une tenue correcte, une volonté de s'intégrer à la vie pavillonnaire, le maintien d'une unité propre et agréable. Le respect de soi, des autres patients, du personnel, des locaux ainsi que du règlement est indispensable tout au long de votre séjour au sein de l'unité Les Sorbiers.

Le respect des lieux passe par une interdiction de fumer dans les salles communes, les couloirs et les chambres. Un fumoir et une cour extérieure sont à votre disposition.

■ LA TOLÉRANCE

Nous sommes tous et vous êtes tous différents.

Nous vous demanderons donc d'accepter l'autre dans sa différence par une attitude de non jugement. Que cette différence soit liée aux opinions, aux idéologies, aux origines, aux orientations sexuelles, aux pathologies, etc.

■ LA POLITESSE

Cette valeur vise à faciliter les rapports sociaux et à favoriser des échanges sains.

■ LA COLLABORATION

Indispensable, votre projet ne peut aboutir sans un travail ensemble, vous et nous, en collaboration.

■ LA NON-VIOLENCE

Elle est l'un des piliers de notre philosophie au sein de l'unité,
aucun comportement violent ou agressif n'est toléré !

La violence ne résout rien. Si dans le quotidien et malgré la bonne volonté de chacun, des difficultés surviennent, vous avez la possibilité de saisir le médiateur, dont les missions sont à retrouver dans le règlement de l'institution.

« La non-violence est une arme puissante et juste, qui tranche sans blesser et ennoblit l'homme qui la manie. C'est une épée qui guérit. » (Martin Luther King)

■ LA PATIENCE

Il en sera souvent question durant votre hospitalisation. Vouloir brûler les étapes d'un processus, parfois complexe, n'est pas la bonne solution. Il convient de savoir faire preuve de patience envers autrui, mais également envers soi-même.

UNE JOURNÉE TYPE AU SEIN DE L'UNITÉ



7 h 30 ■ Ouverture des chambres, appel et distribution des traitements

7 h 45 - 8 h 30 ■ Douche et entretien des chambres

Les douches se prennent avant de se rendre au petit déjeuner pour le respect de soi et des autres. Une vérification des chambres se fait chaque jour. Un accompagnement à l'hygiène de votre chambre plus poussée a lieu le jeudi après-midi.

8 h 30 ■ Petit déjeuner

10 h - 11 h 30 ■ Activités à l'étage ou accès à la cour extérieure (les jours impairs)

Ces activités sont obligatoires pour tous, elles font partie des soins. Durant cette période, les chambres sont fermées.

L'accès à la cour extérieure, partagée avec une autre unité, est autorisé l'après-midi les jours pairs et le matin les jours impairs. L'accès y est interdit dès qu'il fait nuit ou en cas de brouillard.

11 h 30 - 12 h ■ Appel et distribution des traitements

11 h 45 - 12 h 15 ■ Dîner

13 h - 14 h 30 ■ Moment de repos

Ce moment est l'occasion pour l'équipe soignante du matin d'échanger avec l'équipe de l'après-midi. De ce fait, aucune demande dans ce créneau horaire, hormis les urgences, ne sera traitée par le personnel.

Durant ce temps, les mouvements dans l'unité sont limités à la salle non-fumeur où à l'espace fumeur. Les rassemblements dans les couloirs ne sont donc pas autorisés.

14 h 30 - 17 h 30 ■ Activités ou accès à la cour extérieure (les jours pairs)

17 h 45 - 18 h ■ Appel et distribution des traitements

18 h ■ Souper

19 h 45 ■ Appel et distribution des traitements

20 h 30 ■ Fermeture des portes des chambres

L'accès aux casiers

■ À 8 h 30 et à 15 h

L'accès à la cuisine

■ De 12 h à 13 h sur demande pour la préparation de boissons chaudes (café, thé, etc.).

■ De 17 h à 19 h sur inscription dans le registre pour les préparations culinaires.

Il vous est possible, dans ce cadre précis et dans l'horaire fixé, d'accéder à votre casier pour récupérer les aliments nécessaires à la préparation des repas.

Le rangement et le nettoyage du local sont obligatoires après chaque utilisation.

La cuisine est fermée en dehors de ces périodes.

L'HYGIÈNE CORPORELLE

Nous demandons à chaque personne de prendre soin d'elle (hygiène corporelle et vestimentaire) et également de son milieu de vie (chambre et locaux communs). Nous sommes attentifs à ce point, ceci pour le respect de soi mais également des autres.

Une douche doit donc être prise **chaque jour** de la semaine, **au plus tard pour 8 h 30** avant de se rendre dans la salle commune pour le petit déjeuner.



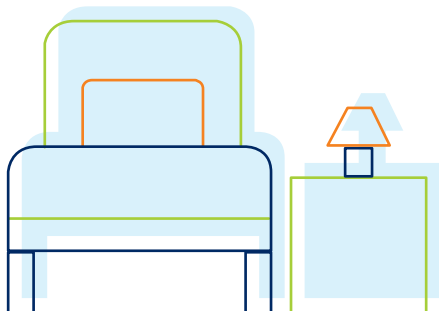
Vous avez la possibilité de reprendre une douche après les activités sportives. Une tenue correcte est exigée dans l'unité ; être pieds nus et torse nu est interdit.

Si vous avez besoin d'une coupe de cheveux, vous pouvez faire appel au coiffeur de l'institution en formulant votre demande auprès de l'équipe soignante.

L'HYGIÈNE DE VOTRE CHAMBRE

Chaque jour, votre chambre est vérifiée : l'entretien doit être effectué (nettoyage et rangement).

Il n'est pas permis de manger de denrées périssables en chambre.



Chaque matin, les chambres sont contrôlées (hygiène, rangement, objets interdits, etc.).

L'affichage de posters ou autres supports n'est pas autorisé sur les murs.

Des fouilles ponctuelles, garantissant la sécurité de tous, peuvent être réalisées, comme lors de votre arrivée dans l'unité.

L'ENTRETIEN DU LINGE

■ Le linge de lit et les essuies

Le linge de lit et les essuies sont mis à disposition sur un chariot dans le couloir central de l'unité. Après vérification de la chambre, un jeu complet de linge peut vous être proposé.

Le changement de linge peut également se faire au cas par cas, en fonction des besoins.



■ Le nettoyage de vos vêtements

Il est interdit de laver du linge vous-même dans votre chambre et de le faire sécher. Le linge civil propre devra le plus rapidement possible être étiqueté à votre nom.

Vos vêtements seront lavés par une société de nettoyage. Des « bons bleus » sont disponibles au bureau afin de réaliser un inventaire des vêtements à nettoyer. Ces bons sont complétés en double exemplaires : un pour vous, un pour le personnel. Ce document vous servira de preuve en cas de perte. Le retour de votre linge nettoyé peut prendre un certain temps.

Des sacs bleus et des étiquettes sont également à votre disposition pour transmettre votre linge à la société de nettoyage.

ACTIVITÉS LUDIQUES



Film

Kicker

Lecture

Billard

Bibliothèque

Menuiserie

Jeux de société
(cartes, jeu d'échecs...)

Échec

ACTIVITÉS SPORTIVES

Mini-foot

Basket-ball

Tennis

Tennis de table

Volley-ball

Badminton

Football

Boxe

Musculation



■ LISTE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PROPOSÉES EN EXTERNE

- Sorties culturelles
(exemple : musées de Tournai et ses environs, musées de Bruxelles ou ailleurs en Belgique, Exploration du monde, chocolaterie, sucrerie, cinéma...)
- Sortie « Achats Ville »
- Sortie « VTT »
- Ferme thérapeutique
- Parc animalier
- Marché de Noël
- Marche
- Randonnée
- Fête de la musique organisée par l'établissement

Pour s'inscrire à ces activités, il est nécessaire de bénéficier de sorties autorisées par la Chambre de Protection Sociale.

LES VISITES



À l'unité Les Sorbiers, les visites sont autorisées uniquement sur rendez-vous.

Une demande auprès du personnel est donc obligatoire 24 heures à l'avance pour des questions d'organisation, et afin d'assurer votre présence dans l'unité le jour prévu. Vos parents, frère/sœur, oncle/tante, époux/se, cohabitant(e) légal(e) ou de fait, enfants et petits-enfants majeurs ainsi que tuteur/trice ont accès aux visites sans autorisation préalable, après vérification par le service social de votre lien de parenté ou autre. Toute personne autorisée lors d'un éventuel séjour préalable au sein de l'annexe psychiatrique d'une prison a également accès aux visites sans autorisation préalable. Hormis ces deux cas, une demande doit être introduite auprès du Directeur Sécurité avec une lettre de motivation accompagnée d'un certificat de bonne vie et mœurs. Les visites ont lieu dans une salle commune de l'unité et sous surveillance. Aucune visite en chambre n'est autorisée.

- Les visites peuvent avoir lieu :
les mardis, jeudis et vendredis de **15 h à 17 h**
les samedis et dimanches de **9 h 30 à 12 h**.

LES SORTIES

Les sorties sont envisageables lorsque vous bénéficiez d'un accord de la Chambre de Protection Sociale. Pour effectuer des sorties, un bon sera établi.

L'équipe décide si une sortie peut être réalisée. Vous devez demander un bon de



sortie au personnel de nursing. Les bons de sorties sont réalisés au plus tard les dimanches. Ils doivent être prévus au moins une semaine à l'avance. Si ce délai n'est pas respecté, la sortie risque d'être annulée.

LE COMPTE-COURANT

Le transfert de votre argent de l'annexe de prison vers notre établissement peut prendre quelques semaines. Votre assistant social fera le point avec vous à votre arrivée. Une aide sociale pourra vous être proposée si vous ne bénéficiez d'aucun revenu. Il vous est possible de consulter votre compte auprès de l'équipe pluridisciplinaire.

LE TÉLÉPHONE

■ GSM

Le CRP Les Marronniers peut mettre à votre disposition un GSM. La demande est à réaliser auprès du personnel si vous êtes en mesure d'assumer les frais d'abonnement. Vous devez respecter les conditions d'utilisation du GSM pour en bénéficier. En fonction de votre situation financière, vous pouvez choisir entre différents abonnements ou un système de cartes prépayées.



D'autres renseignements relatifs aux GSM peuvent être obtenus auprès du personnel.

■ APPELS DE L'EXTÉRIEUR

Un téléphone est également mis à disposition pour les appels venant de l'extérieur. Vos proches peuvent vous contacter tous les jours de 18 h 15 à 20 h 15. L'équipe vous transfère les appels.

Le temps d'utilisation maximum est de 10 minutes afin de permettre à chacun de pouvoir utiliser le téléphone.

LES ACHATS À LA CANTINE

Vous pouvez effectuer des achats à la cantine une fois par semaine, le mercredi. La liste des produits et articles disponibles est affichée dans l'unité.

Toutes les demandes de cantine doivent être remises au personnel de l'unité **le dimanche entre 15 h et 17 h au plus tard** (document fourni par l'unité). Celles-ci sont validées et traitées après vérification, dans le respect de vos besoins (régime, traitement particulier, etc.) et en fonction de votre situation financière.

Lors de votre arrivée à l'établissement, vous pouvez bénéficier d'une cantine d'entrant, pour un maximum de **15 euros**. Dès que votre compte sera approvisionné, cette commande sera déduite.



Ces articles achetés devront être stockés dans votre casier. Il n'est pas permis de manger de denrées périssables dans votre chambre.

Les achats extérieurs sont traités par l'infirmier en chef de l'unité et l'assistante sociale.

LES CULTES

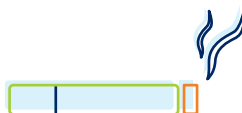
À votre arrivée, vous nous renseignerez quant à votre choix de culte religieux. Un représentant du culte peut vous être proposé si vous le souhaitez.

LA GESTION DU TABAC

Le CRP est un hôpital sans tabac. Il est interdit de fumer dans les locaux communs et dans la chambre.

Un fumoir est mis à disposition de 7 h 30 à 20 h 30. L'accès au fumoir n'est pas permis durant les temps d'activités.

En aucun cas, l'extracteur de fumée ne peut être arrêté et les fenêtres du fumoir doivent rester ouvertes le plus souvent possible.



LE RESPECT DE LA PROPRETÉ DES LIEUX COMMUNS

La consommation de denrées alimentaires est limitée au réfectoire. À tour de rôle, les tables du réfectoire devront être nettoyées après chaque repas. Vous ne pouvez pas emporter de repas dans votre chambre (excepté pour les denrées non périssables). Il n'est pas autorisé de manger dans le local TV, dans le fumoir, les couloirs, etc.

Par contre, vous pouvez y boire, à condition que vous respectiez la propreté des lieux et que vous vous engagiez à nettoyer au besoin.

La confection de cigarettes sera limitée à votre chambre et au fumoir, toujours pour une question de respect des lieux communs.



LE MOBILIER DE LA CHAMBRE ET LE MATÉRIEL DE L'HÔPITAL

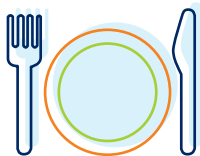
L'unité d'admission est composée de chambres simples et doubles. Nous ne pouvons pas garantir que vous vous retrouverez en chambre individuelle. L'attribution des chambres est une décision d'équipe.

■ Que vous soyez en chambre individuelle ou double, votre chambre est équipée du mobilier suivant :

- 1 lit
- 1 bureau ou 1 table
- 1 armoire
- 1 poubelle
- 1 grande étagère
- 1 chaise
- 1 table de nuit

Ce mobilier ne peut être changé, ceci afin de laisser une circulation fluide dans la pièce. La tête du lit doit toujours être visible depuis la fenêtre de votre porte.

Afin de préserver votre intimité, la fenêtre de votre porte peut être fermée lorsque vous êtes aux toilettes. Le reste du temps, la visibilité doit rester totale.



Le matériel fourni par la cuisine centrale ne peut être ramené en chambre. Ainsi, les bols ou couverts ne doivent pas quitter le réfectoire. Vous avez néanmoins la possibilité de demander un bol ou une tasse en plastique auprès de l'infirmier en chef, ceux-ci vous seront

offerts. Quant aux couverts, en cas de besoin, un jeu vous sera prêté ponctuellement.

LA CIRCULATION DANS L'UNITÉ

L'unité se compose de deux couloirs sur le premier niveau du bâtiment.

L'accès au bureau du personnel est interdit pour des raisons de confidentialité.



LES MESURES DE CONTRAINTES

À votre arrivée, vous êtes mis en observation dans une chambre individuelle pendant 24 heures. La porte de votre chambre sera également fermée la nuit. L'équipe se chargera de vous amener vos repas.

Si votre état le nécessite, vous serez peut-être amené à être placé dans votre propre chambre en porte fermée la journée, ou en chambre d'isolement.

Pour des questions de sécurité, l'unité est équipée de caméras de vidéosurveillance dans les couloirs et au niveau de la chambre d'isolement.

LE MÉDIATEUR DES PLAINTES DU CRP

Le médiateur des plaintes est une personne tierce, neutre et impartiale, à qui les patients peuvent faire appel lorsqu'ils estiment qu'un de leurs droits n'a pas été respecté.

Les patients peuvent entrer en contact avec cette dernière via des boîtes aux lettres mises à leur disposition dans les différentes unités de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé. Le courrier déposé à son attention est relevé uniquement par le médiateur des plaintes.



LES OBJETS AUTORISÉS (sur base des restrictions générales)



À votre arrivée à l'HPS, vos effets personnels seront contrôlés par les agents de sécurité. Les objets non autorisés en unité seront d'office confisqués le temps de votre séjour. Une liste de ces effets peut être demandée à l'infirmier en chef de l'unité.

- 1 télévision 80 cm maximum (écran plat)
- 1 baladeur MP3 ou MP4 (fonction d'enregistrement ok)
- 1 chaîne Hifi ou radio (puissance raisonnable)
- 1 radioréveil
- 1 rasoir électrique ou tondeuse
- 1 brosse à dents électrique
- 2 multiprises de 3 fiches (normes CEBEC / CE)
- Clés USB sans limite de capacité
- 1 ventilateur tour

Les objets suivants sont à placer aux casiers ou dans un local prévu à cet effet.

- Bouteilles en verre
- Flacons de parfum
- Rasoirs à main (lames montées)

Quelques précisions

■ TÉLÉVISION

Vous pouvez disposer d'une télévision, avec l'accord de l'infirmier en chef, et si votre situation financière le permet.

Des télévisions sont disponibles et prêtées en fonction de vos revenus, de votre date d'admission et de votre comportement. L'infirmier en chef est disponible pour plus d'informations à ce sujet.

■ MÉDICAMENTS

Il est strictement interdit de conserver une médication en chambre, quelle que soit la forme (comprimé, pommade, puff, etc.), sauf avis médical contraire.

■ CARTONS

Afin de limiter les risques d'incendie, il sera interdit de stocker des cartons dans votre chambre et dans l'unité.

■ LES CONSERVES ET LES CANETTES EN MÉTAL

Les conserves et canettes doivent être ouvertes en présence du personnel, et jetées immédiatement. Elles ne peuvent pas être stockées en chambre, tout comme les récipients en verre.

LES OBJETS NON AUTORISÉS



■ MATÉRIEL ÉLECTRIQUE

Radiateur électrique, taque de cuisson ou résistances électriques, fer à repasser, climatiseur, frigo, congélateur, ventilateur (à hélices), bouilloire, robot ménager, sèche-cheveux, micro-ondes, friteuse, gaufrier, appareil à fondue, gourmet, soda-stream, outillage électrique, lampe de chevet ou de bureau (60 Watts max), percolateur, appareil esthétique (épilateur...), frigo bar.

■ MULTIMÉDIA

Kit télédistribution pour connexion internet, graveur DVD-CD, ordinateur portable, tablette, connexions Internet, appareil photo, décodeur TV, magnétoscope, lecteur DVD ou Blu-ray, console PlayStation, combi DVD-VHS, scanner ordinateur.

■ OBJETS DIVERS

Couettes, miroirs non livrés par l'établissement, queues de billard, bombes désodorisantes, lames de rasoir isolées, cutters, canifs, tournevis, objets tranchants, clous, vis, animaux, vélos, appareil de confort (coussin ou couverture chauffants), briquets, couverts en métal et en plastique, jeu de couverts ménagers, cannes à pêche, essence à briquets, ustensiles de cuisine.

La liste des objets non autorisés peut varier selon l'unité dans laquelle vous vous trouvez.



Nous sommes conscients du nombre important de règles, de recommandations et d'interdictions qui régissent le fonctionnement de l'unité. Le personnel soignant qui vous accompagne reste indulgent, à l'écoute, compréhensif et il se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



CRP LES
MARRONNIERS

RUE DESPARS 94 ▶ 7500 TOURNAI ▶ TÉL : +32 (0)69 880 211 ▶ FAX : +32 (0)69 215 385

www.marronniers.be